

Compte-rendu de séance du conseil municipal **du 9 juillet 2019 à 19 h 30**

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CHOISNEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/07/2019

Etaient présents 12: BERTALOT Jean-Jacques - CAPOT Jean-Paul - CHOISNEL Nicolas - FUCHS Aurélie - GALABERT Marie-Josée - GEFFRE Valentine - LAMARQUE Caroline - LUSSAGNET Christian - PRETI Frédéric - ROIRAND Jérôme, SEMPÉ Lionel - TRONGUET Christine formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) 1 : FAGET Marie-Claire

Absent(es) 2 : BICHON Jérôme, SALAFRANQUE Philippe

Pouvoir(s) 0

Monsieur Christian Lussagnet est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé par la majorité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu des diverses commissions communales,
- Travaux en cours, projets, devis,
- Cession chemin rural de Chanolle,
- Divers.

28-2019 ALIENATION CHEMIN RURAL SIS A CHANOLLE **(Commune/Mr Pascal BURLIN)**

Nomenclature : 3.2 Aliénations domaine et patrimoine

Vu la délibération du 6 septembre 2018 acceptant la demande d'acquisition du chemin rural situé « Chanolle » par Monsieur Pascal BURLIN, domicilié à Moncrabeau propriétaire de chaque côté par les parcelles 756, 242, 751,762, 759, 753, 764, 254 section A.

Vu l'arrêté du Maire en date du 16 octobre 2018 décidant l'ouverture d'une enquête publique en mairie du 7 novembre 2018 au 30 novembre 2018 inclus pour l'aliénation du chemin rural sis à Chanolle.

Vu qu'aucune observation n'a été mentionnée sur le registre d'enquête pendant la période ouverte à cet effet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur en date du 13 décembre 2018,

Vu le document d'arpentage établi le 28 mai 2019 par Monsieur Joseph PASCUAL Géomètre DPLG à Nérac,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable :

- à la désaffectation de ce chemin rural sis à Chanolle en vue de sa cession
- à la cession par la Commune de Moncrabeau en faveur de Monsieur Pascal BURLIN, propriétaire des parcelles autour du chemin rural sis à Chanolle, chemin rural d'une superficie de 2 650 m² cadastré A 789 propriété de la commune de Moncrabeau.
- Précise que cette cession, calculée sur la base de 0,70 € le mètre carré (tarif 2018- délibération 31-2018) se monte à :
 $0,70 \text{ €} \times 2\,650 \text{ m}^2 = 1\,855 \text{ €}$ (mille huit cent cinquante-cinq euros) pour Monsieur Pascal BURLIN,
- Précise que les frais de géomètre, de notaire et les éventuels frais d'insertion et autres frais sont à la charge de l'acquéreur.
- Précise également que cette vente devra être réalisée avant la fin de l'année 2019.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le ou les acte(s) notarié(s).

DIVERS

- Travaux Eglise de Lahitte.
- Concours de pêche enfants organisé par Lou Veratous et le Camping : attribution de lots : 2 cartes piscine de 5 entrées

- Lasmatrix : pose de 8 buses par la communauté de communes pour refaire le fossé.
- SDEE47 : remplacement spot église du Bourg et pose de deux points lumineux supplémentaires au Bourg
- Fauchage des accotements : Lionel Sempé demandera un passage supplémentaire comme l'année précédente à l'entreprise Bainée mandaté par la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21 h 20.